

FICHE DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 05/05/2020

Version: 2

1.- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET ENTREPRISE.

1.1. Nom de produit : MIX PROFESIONAL GEL HYGIÉNISANT HIDROALCOOLIQUE.

1.2. Utilisation : Produit cosmétique pour l'hygiène des mains sans rinçage.

1.3. Fabricant:

MERCACOSMÉTICA, S.L.

Polígono Industrial Oeste. C/ Carlos Egea Krauel, parcela 13-19

30820 Alcantarilla (Murcia) España

Tel. +34 900924775

1.4. Téléphone d'urgences : +34 900924775 (Horaire de consultation du lundi à jeudi de 9:00h à 17:30h et vendredi de 8:00h à 15:00h)

2.- IDENTIFICATIONS DES DANGERS

2.1. Classement : Le produit est soumis aux réglementations cosmétiques (Règlement 1223/2009 sur les produits Cos-métiques). Los produits cosmétiques ne sont pas soumis à l'actuelle directive CE sur les préparations et substances dangereuses.

2.2. Éléments d'étiquetage : Selon la législation, les éléments d'étiquetage sont les suivants : Durée de conservation après ouverture (PAO) : 6 mois.

RÉCAUTIONS : Usage externe. Ne pas avaler. Eviter le contact avec les yeux. Tenir hors de la portée des enfants. Inflammable. Conserver le récipient bien fermé. Conserver loin de toute flamme ou d'étincelles. Ne fume pas



DANGER :

2.3. Indications de danger :

Règlement n° 1272/2008 (CLP)

MOT D'AVERTISSEMENT : DANGER

INDICATIONS DE DANGER

H225: Liquide inflammable. Catégorie 2.

Règlement n° 1272/2008 (CLP)

CONSEILS DE PRUDENCE

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes ouvertes et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 : Conserver le récipient hermétiquement fermé.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact lorsqu'elles sont présentes et cela peut se faire facilement. Poursuivre le lavage.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

PHRASES SUPPLÉMENTAIRES

EUH208 - Contient du Linalol (1 (P/P)). Peut provoquer une réaction allergique.

3.1. Substance/Préparation : Mélange d'ingrédients. Cosmétique.

3.2. Composition/Informations sur les ingrédients dangereux :

| Composant | % en volume | n° CAS | Classement |
|-------------------|-------------|---------|---|
| Alcohol Denat. | 50-75 | 64-17-5 | Flam. Liq 2 (H225) |
| Isopropyl Alcohol | 0,1-1 | 67-63-0 | Flam. Liq 2 (H225) Eye. Irrit. 2 (H319) STOT SE3 (H336) |

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours :

Ingestion : (*) Rincer la bouche et demander immédiatement une aide Médicale. Chaque fois que le patient est conscient, donner à boire de l'eau.

Inhalation : Transférer la victime dans une atmosphère non contaminée. En cas d'interruption de la respiration, une respiration artificielle est appliquée. Garder la victime au repos et obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Laver à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologue.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés. Inhalation :

Effets et symptômes : Aucun effet et/ou symptôme spécifique n'est connu. Dangers liés à l'éthanol et à l'isopropyle : maux de tête, vertiges, nausées, narcose, somnolence. Leur ingestion peut causer l'ivresse, le coma. Irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

4.3. Indication de tout soin médical et des traitements spéciaux qui doivent être dispensés immédiatement. Voir rubrique 4.1.

En cas d'intoxication ou d'ingestion accidentelle, appeler le Service Médical d'Information Toxicologique : +34 915 620 420 (Institut National de Toxicologie).

5.- MESURE DE LUTTE CONTRE L'ENCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone, Extincteur de poudre. Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct.

5.2. Dangers spécifiques liés soit à la substance soit au mélange

Dangers extraordinaires d'incendie/explosion : Produit facilement inflammable à la chaleur, étincelles, électricité statique ou flammes.

Les mélanges vapeur/air sont explosifs.

Mesures spéciales : Conserver les récipients froids en les arrosant d'eau pulvérisée si elle est exposée au feu. Ne pas utiliser de jet d'eau. Interdire toute source d'étincelles et d'allumage - Ne pas fumer.

5.3. Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie Instructions pour la lutte contre l'incendie : Équipement spécial de protection contre l'incendie. Refroidir les récipients exposés à l'eau pulvérisée ou nébulisée. En cas d'incendie : utiliser un appareil respiratoire autonome.

6.- MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles : Prenez les précautions habituelles. Éteignez les flammes. Éliminez les sources d'inflammation. Ne pas fumer. Évitez les étincelles.

6.2. Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans les eaux de surface ou les eaux d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Processus de nettoyage : Arrêter la fuite, s'il n'y a pas de danger à le faire. Absorber le liquide déversé par des matériaux absorbants tels que le sable, la terre, la vermiculite ou le calcaire pulvérisé. Conserver dans un récipient approprié et fermé pour élimination. Éliminer les matières contaminées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. Les installations doivent disposer d'un plan en cas de déversement afin que des mesures de protection soient prises pour réduire l'impact des déversements ponctuels.

6.4. Referencia a otras secciones

Referencia a otras secciones 8 & 12.

7.- MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions pour une manipulation sûre

Manipulation : Les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter les éclaboussures oculaires.

7.2. Conditions de stockage sûres

Stockage : Doit être stocké dans des emballages en polyéthylène haute densité ou en PET. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil et d'autres sources de chaleur ou d'inflammation. Ne pas fumer

dans les zones de Stockage. Conserver le récipient bien fermé et conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation spécifiques

finales Usage cosmétique

8.- CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE.

Protection personnelle : Normalement pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition : éviter les épanchements, le contact avec les yeux et leur ingestion.

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

| | |
|-------------------------|----------|
| Aspect : | Gel |
| Couleur : | Incolore |
| Odeur : | A alcool |
| pH: | 5-7 |
| Solubilité dans l'eau : | Soluble |
| Densité relative à 20°: | 0,9 |

10.1. Réactivité

Inflamable.

10.2. Stabilité chimique

Estable a temperatura ambiente y en condiciones normales de utilización.

10.3. Possibilité des réactions dangereuses

Il n'y a pas.

10.4. Conditions qui doivent s'éviter :

Évitez les sources de chaleur (par exemple les surfaces chaudes), les étincelles et les flammes ouvertes. Référence à d'autres sections 7. Manipulation et stockage.

10.5. Matériels incompatibles

Incompatible avec les acides forts et les agents oxydants. Hypochlorite de calcium. Silver (II) oxyde. Magnésium perchlorate hydrate. Référence à d'autres sections 7. Manipulation et stockage.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

En brûlant, il produit des vapeurs nocives et toxiques. Oxydes de carbone.

11.- INFORMATION TOXICOLOGIQUE**11.1. Information sur les effets toxicologiques :**

Toxicité aiguë : Non classé (Les critères de classification ne sont pas satisfaits sur la base des données disponibles).

Corrosion ou irritation cutanée : Non classé (Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH : 5-7

Lésions oculaires graves ou irritation oculaire : non classé. (Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé (sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Mutagénicité sur cellules germinales : Non classé (Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Cancérogénicité : Non classé (les critères de classification ne sont pas satisfaits sur la base des données disponibles).

Toxicité pour la reproduction : non classé (les critères de classification ne sont pas satisfaits sur la base des données disponibles).

Toxicité spécifique pour certains organes (STOT)

- Exposition unique : non classé (Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) Toxicité spécifique pour certains organes (STOT).

- Exposition répétée : non classé (Les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles).

12.- INFORMATION ÉCOLOGIQUE.**12.1. Toxicité**

Afin d'éviter les risques pour l'homme et l'environnement, suivez les instructions d'utilisation.

12.2 Persistance et dégradabilité

Elle présente un grand pouvoir bactéricide, virucide, fongicide et sporée pouvant avoir une influence sur la flore microbienne des EDAR. C'est un agent tensioactif, il peut donc générer de la mousse dans les EDAR.

12.3. Mobilité au sol

Non disponible

12.4. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non identifié comme PBT/vPvB

12.5. Autres effets indésirables Sans objet.**13.- CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Il est recommandé d'emballer les restes du produit. Étiqueter pour identification et les fermer. Il en va de même pour les récipients vides sales. Il peut être transporté dans une installation d'incinération contrôlée conformément à la réglementation officielle locale.

14.- INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT.**14.1 Numéro ONU**

- ADR, IMDG, IATA UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
- IMDG ÉTHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOOL SOLUTION)
- IATA ÉTHANOL SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, IMDG, IATA
- Classe 3 Liquides inflammables



- Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III**14.5 Dangers pour l'environnement :**

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

Attention : Liquides inflammables

- Numéro Kemler: 33
- Numéro EMS: F-E,S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC

Non applicable

· Transport/données supplémentaires :

- ADR
- Quantités limitées (LQ) 5L
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction du tunnel D/E
- "Règlement type" de la CEE-ONU : UN1170, ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, III

15.- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Réglementations nationales :

- Le décret-loi royal 717/2010, du 28 mai, portant modification du RD 363/1995, du 10 mars, portant approbation du Règlement sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et du RD 255/2003, du 28 février portant approbation du règlement relatif à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 REACH.

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

16.- AUTRES INFORMATIONS.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité, conformément au règlement 1907/2006, sont basées sur nos connaissances et notre expérience actuelles et décrivent le produit en tenant compte des exigences de sécurité. Les données ne décrivent en aucun cas les propriétés du produit (spécification du produit). Par conséquent, il ne doit pas être interprété comme une garantie de propriétés spécifiques du produit et ne prévoit pas d'engagement juridique.